

Conseil Municipal du 17 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février à vingt heures trente, Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, délocalisé à la salle des fêtes en raison de La COVID 19, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire. Date de convocation du Conseil municipal : 09 février 2021

Présents : Mmes BERGERON Sandrine, CHARLETON Avril, ETAVARD Catherine, GUESDON Natacha, ROBICHON Betty et SAMSON Stéphanie, MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, CHAMPHOYAUX Dominique, DUCROCQ Alain, PAPIN Stéphane, ROBICHON Hervé, SITEAU Anthony et VARIN Louis.

Absente - A donné pouvoir : NOCQUET Nora à FOUCHÉ Étienne

Secrétaire de séance : ETAVARD Catherine

Après relecture, le compte rendu de la dernière réunion est adopté.

APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE MELLOIS EN POITOU

La loi Engagement et Proximité promulguée le 27 décembre 2019 prévoit l'organisation d'un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance au sein des conseils communautaires à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux. L'enjeu du Pacte de gouvernance est : D'identifier les outils permettant de renforcer les dispositifs et de conforter le lien commune communauté. D'identifier ces modalités dans le schéma de gouvernance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le pacte de gouvernance.

AVIS SUR LE RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT évalue les charges transférées entre la communauté de communes et ses communes membres. La CLECT établit un rapport qui est ensuite soumis au vote des communes membres de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, Approuve le rapport de la CLECT du 21/01/2021.

CONVENTION DE TRANSFERT À LA CCMP DE LA BORNE ALTERBASE

Après lecture de la convention, le conseil déplore que la communauté de commune ne participe au financement de la borne, reste à charge pour la commune de 4 452 €. Cependant, le conseil accepte à l'unanimité que M. le Maire signe la convention de transfert de la borne ALTERBASE.

FORMATION DES ÉLUS

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus. Le conseil municipal décide : d'adopter la proposition du Maire, le montant des dépenses pour la formation des élus sera plafonné à 780 €.

DEVIS BRANCHEMENT CITERNES INCENDIE

Des devis ont été établis par le syndicat mixte 4B pour le branchement des bâches incendie. Pour Clussais, devis de 1 354,80 € TTC, pour la Presle, devis de 1 269 € TTC. Après consultation des devis, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les devis.

DEVIS TRAVAUX AU LOGEMENT DU PRESBYTÈRE

Remplacement d'une porte avec pose de volets. Devis de la société FOUCHER CONSTRUCTION d'un montant de 3 074,28 TTC. Le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le devis.

DÉNOMINATION DU 2^{ÈME} LOTISSEMENT ET DE LA VOIE QUI LE DESSERT

Après étude du plan, le conseil municipal décide

De conserver le nom de « La Chaume Boitet » à ce lotissement. Le chemin rural, prendra le nom de « Chemin des Bruyères » avec numérotation de 1 à 3 pour les parcelles de 1 à 3. Les parcelles n° 4 et 5 sont sur le chemin de la Chaume Boitet prendront respectivement la numérotation ; N°8 chemin de la Chaume Boitet, pour la parcelle N°5 cadastrée ZM 733 et 736, N° 10 chemin de la Chaume Boitet pour la parcelle N° 4 cadastrée ZM 132. Cependant, la voie qui dessert l'ancienne partie du lotissement, sera renommée « impasse de la Chaume Boitet ».

CONVENTION - VENTE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT LA CHAUME BOITET

Maitre FILLON, notaire à Lezay, a précisé qu'il convenait de définir les obligations précises aux futurs acheteurs de parcelles dans le lotissement. Après lecture de la convention, le conseil la valide.

PROPOSITIONS D'ACHAT DE PARCELLES LOTISSEMENT DE LA CHAUME BOITET

- M. BONNIFET Damien serait acquéreur de la parcelle au n°8 du chemin de la Chaume Boitet.

Le conseil valide l'offre d'achat de M. BONNIFET, au prix de 952 € soit 1.30 € le mètre².

-La SCI BONNIFET serait acquéreur de la parcelle n° 3 au n°3 chemin des bruyères.

Le conseil valide l'offre d'achat de la SCI BONNIFET, au prix de 916 € soit 1.30 € le mètre².

-M. Tony BONNIFET serait acquéreur de la parcelle n°4 au 10 chemin de la Chaume Boitet.

Le conseil valide l'offre d'achat de M. Tony BONNIFET, au prix de 1 237 € soit 1.30 € le mètre².

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)
Compte-Rendu de la réunion du conseil municipal du 17 février 2021

DEVIS MATÉRIELS POUR LA CUISINE DE LA SALLE DES FÊTES

Devis de la société JULLIEN pour une armoire chauffante ainsi que pour un pied à soupe : Le conseil valide le devis pour un montant TTC de 1 099.20 €

PROJET DE CRÉATION D'UN CITY STADE

La création d'un CITY STADE permet de répondre aux attentes des jeunes désireux de se retrouver.

Afin de répondre à ce projet des devis ont été demandés pour la mise en œuvre et la construction de cet équipement. Reprofilage du sol, par la société BARRÉ, devis d'un montant de 12 486 € TTC. Devis accepté par le conseil.

Devis de la société KASO 2 pour un city stade de 12x21 d'un montant de 44 640 € TTC.

Devis de RIC COLLECTIVITÉS 1^{ère} version 44 250 € TTC, 2^{ème} version 43 374 € TTC

Après étude, le conseil décide de valider le devis de la société KASO 2 pour le montant de 44 640 € TTC, car le projet a une surface de plus de 20 mètres²

PLAN DE FINANCEMENT CITY STADE

DÉPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		TTC
BARRÉ	10 405,00	12 486,00	CAP RELANCE 2021	7 812,00
KASO 2	38 790,00	46 548,00	DETR 40 % du HT	19 678,00
			FCTVA N+2	9 681,58
			AUTO FINANCEMENT	21 862,42
	49 195,00	59 034,00		59 034,00

Le conseil accepte le plan de financement et autorise M. le Maire à faire toutes les démarches.

RÉFECTION DE LA ROUTE DU CHÂTEAU D'EAU

Devis pour la route du château d'eau, débernage, reprofilage et confection d'un enduit bicouche.

Le conseil valide le devis pour le montant de 17 992,90 € HT de la société BARRÉ.

MOBILIER POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Un devis a été établi par la société SEMIO pour l'achat de 1 table de pique-nique, 2 balconnières, 2 jardinières 3 poubelles, 1 support vélos et 2 cendriers. Montant total de 3 660,49€ TTC.

Après étude du devis et des caractéristiques du mobilier, le conseil valide le devis.

INSTALLATION DE MAT D'ÉCLAIRAGE AUTONOME CHEZ LES HOUMEAUX ET RUE DES ÉCOLES

Devis de SÉOLIS ; implantation d'un mat autonome Chez les Houmeaux, pour un montant de 5 696,30 € TTC, implantation de 2 mats au 3 rue des écoles pour un montant de 11 139,11 € TTC. Après étude des devis, le conseil à l'unanimité valide le montant des devis. Une subvention de 50% sera demandée au SIEDS.

Soit un solde de 8 417.55 € TTC de reste à charge pour la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION

Un courrier de demande de subvention communale a été reçu. Association Symzao. L'adjoint à la communication prendra rendez-vous avec les dirigeants.

AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE DEVANT LE COMMERCE

Le conseil valide cette proposition une demande de devis devra être faite.

TRAVAUX DANS LE LOGEMENT RUE DE LA CHAPELLE

Le volet de la porte d'entrée est en mauvais état. Une demande de devis devra être faite.

Questions et informations diverses

- Courrier de la commune de La Chapelle Pouilloux.
- Ajout de bacs de recyclage sur la commune.
- Les élections du mois de juin auront lieu à la salle des fêtes en raison de la crise sanitaire.
- Faire un courrier pour la maison du 5 route de lezay.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23h10,
Prochaine réunion le 24 mars 2021

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**